



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 36349

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les graves difficultés de fonctionnement rencontrées à l'occasion de cette rentrée par l'université Lyon II. Ainsi, avec une augmentation de l'ordre de 11 % des effectifs, l'université Lumière manque de professeurs, de personnels administratifs et de locaux. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle fait suite à une demande pressante « de tout faire pour accepter toutes les demandes », adressée par le ministère de l'éducation nationale à l'université Lyon-II, sans pour autant lui donner les possibilités d'assumer cette hausse. Ce cynisme conduit ainsi aujourd'hui 130 étudiants en licence d'histoire à suivre leurs travaux dirigés dans des classes comportant 60 places assises. Et le même sort est partagé par leurs homologues en sociologie, géographie ou lettres. En définitif, alors que la partie du campus située à Bron peut accueillir théoriquement 8 500 étudiants, ils sont 15 000 à s'y presser. Idem pour les locaux de l'université situés sur les quais du Rhône où 10 000 étudiants tentent de travailler dans des conditions normalement prévues pour 6 000 d'entre eux. Il souhaite donc savoir de quelles façons il entend donner le plus rapidement possible à l'université Lyon-II des moyens proportionnels à ses effectifs.

Texte de la réponse

L'université Louis-Lumière (Lyon II) a dû faire face, depuis la fin des années 1980, comme l'ensemble des universités, à une augmentation importante de ses effectifs, même si ceux-ci ont actuellement tendance à se stabiliser. Elle dispose, pour accueillir ses 25 000 étudiants, d'une surface globale évaluée à 112 000 mètres carrés, soit près de 5 mètres carrés par étudiant, ce qui la place dans une situation comparable à celle des autres universités à dominante littéraire. Dans le cadre du schéma U 2000 et du contrat de plan précédent (1994-1999), l'université Lumière et les autres établissements lyonnais avaient souhaité privilégier la restructuration de la manufacture des tabacs au profit de l'université Jean-Moulin (Lyon III) en différant d'autres opérations de restructuration ou d'extension. Ceci devrait permettre de rassembler la majeure partie des activités de Lyon III à la manufacture des tabacs et de libérer ainsi des bâtiments pour les deux autres universités (La Doua pour Lyon I et le quadrilatère Pasteur pour Lyon II). L'achèvement de ces opérations d'échange nécessite qu'un accord intervienne rapidement entre les universités Lyon II et Lyon III. Pour ce qui concerne le campus de la Porte des Alpes (63 000 mètres carrés), l'effort prioritaire de l'Etat et de l'université a porté, depuis 1996, sur la mise en sécurité du patrimoine. Le prochain contrat de plan permettra, grâce à l'inscription d'une somme de 100 MF, de procéder à la réhabilitation de l'ensemble du campus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36349

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6122

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1297